

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU SMED**

**Séance du 25 juillet 2020
Présidence : Christophe AMALRIC**

N°2020-14

Objet : Budget Principal – Budget Supplémentaire 2020 -

L'an deux mil vingt et le 25 juillet à 9h30, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par le Président Christophe AMALRIC, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SMED13, à Miramas.

Etaient présents : voir liste jointe.
Constatant que le quorum est atteint ;

Il est exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et, notamment son article 107 qui a modifié l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif au débat d'orientation budgétaire,
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2020,
Vu le Budget Primitif 2020,
Vu le Compte de Gestion 2019,
Vu le vote du Compte Administratif 2019,
Vu l'affectation des résultats 2019,
Vu le projet du Budget Supplémentaire 2020 (ci-joint),

***Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé
et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

Article 1^{er} : d'approuver le Budget Supplémentaire 2020 aux montants suivants, équilibré par section tant en dépenses qu'en recettes et qui intègre les résultats de l'exercice précédent et les Restes A Réaliser :

Section de Fonctionnement :	2 717 016.26 €
Section d'Investissement :	3 547 963.07 €

Article 2 : d'approuver les Etats Annexes figurant au Budget Supplémentaire 2020.

Article 3 : de prendre acte de la communication de la note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles (ci jointe).

Le Président,

Christophe AMALRIC

